

Ordonnance Souveraine du 18 décembre 1933 rendant exécutoire l'accord international pour l'unification de certaines catégories de signaux maritimes

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	18 décembre 1933
Publication	Journal de Monaco du 28 décembre 1933 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Espace maritime ; Maritime - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1933/12-18-L000089@1933.12.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Un accord international pour l'unification de certaines catégories de signaux maritimes ayant été signé à Lisbonne, le 23 octobre 1930 entre Notre plénipotentiaire et les plénipotentiaires de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Union sud-africaine, de la Chine, de Cuba, de la Ville libre de Dantzig, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, du Maroc, de la Tunisie, de la Grèce, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Suède, de la Yougoslavie et de l'Union des républiques soviétiques socialistes, et le procès-verbal de dépôt des instruments de ratification de cet acte ayant été signé au secrétariat général de la Société des Nations, à Genève, le 3 novembre 1933, ledit accord, dont la teneur est ci-incluse, recevra sa pleine et entière exécution à dater de la promulgation de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 décembre 1933

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1933/Journal-3972>